

**DÉCISION SUR L'ÉLECTION D'UN (1) MEMBRE DU CONSEIL
CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION**

Doc. EX.CL/1069(XXXII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de l'élection d'un (1) membre du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (le Conseil) par le Conseil exécutif;
2. **ÉLIT** Mme Amal Mahmoud Ammar (Égypte) comme membre du Conseil pour un mandat de deux (2) ans.